



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 62573

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés pouvant résulter, à l'égard des professions libérales, de l'application de l'évaluation forfaitaire pour le calcul de l'allocation aux adultes handicapés. En effet, l'application de ce mécanisme dès qu'il y a exercice d'une activité professionnelle au 31 mai, et en dépit d'un résultat déficitaire, entraîne une baisse substantielle de droits au détriment de personnes confrontées, par ailleurs, à d'importantes difficultés financières. Il serait souhaitable qu'en cas de déficit, le système de l'évaluation forfaitaire ne soit pas appliqué. Il la remercie de bien vouloir lui faire part de ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62573

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3472